

Image not found or type unknown



incapacité catégorie 2

Par **lilique**, le **19/05/2021** à **12:04**

bonjour

Je suis en arrêt de travail depuis septembre 2019 et depuis quelques mois en invalidité catégorie 2.

Toujours employée par l'entreprise (mi temps 25hs)

Comment procéder si on me propose un nouvel emploi à temps réduit

Combien d'heures ai je le droit de travailler

Quelles sont les conditions,les devoirs, les droits.

En vous remerciant par avance de vos bons conseils

Par **P.M.**, le **19/05/2021** à **14:13**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez car si vous êtes toujours en arrêt-maladie, en dehors d'un temps partiel thérapeutique, vous n'avez pas le droit de travailler...